

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE
DE YAOUNDE

Tél : 23 11 12 - Fax : (237) 22.07.21

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DE L'ETAT CIVIL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY
COUNCIL

CONSTITUTION DOSSIER MARIAGE

Les futurs époux :

- Photocopie CNI ;
- Copie certifiée d'acte de naissance ;
- Certificat de Célibat (pour les célibataires) ;
- Acte de décès du précédent conjoint (pour les veufs) ;
- Grosse attestant le divorce (pour les divorcés) ;
- Pour les militaires : autorisation du MINDEF ;
- 9 demi-photos têtes collées ;
- Photocopie des Actes de naissance des enfants issus du couple.

Un Chef de Famille pour chaque époux

- Photocopie CNI.

Un témoin par époux

- Photocopie CNI.

NB : n'oubliez pas de nous communiquer vos numéros de téléphone, de consulter le babillard (publication des bans) et de venir dans nos services quelques jours avant la cérémonie pour un entretien.